

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
ET DE LA FORMATION

15, RUE DE VAUGIRARD – 75291 PARIS CEDEX 06

TÉLÉPHONE : 01.42.34.20.96

**PRESTATIONS DE FORMATIONS DANS LES DOMAINES DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ, ET DE LA SÛRETÉ AU TRAVAIL**

**Lot n° 3 : prestations de formations collectives  
à la gestion du risque « addictions »**

**ACTE D’ENGAGEMENT**

**JUILLET 2025**

[Article premier – OBJET DE L’ACCORD-CADRE 3](#_Toc203571926)

[Article 2 - PARTIES CONTRACTANTES 3](#_Toc203571927)

[Article 3 – SOUS-TRAITANCE 5](#_Toc203571928)

[Article 4 – PRIX 6](#_Toc203571929)

[Article 5 – DURÉE DE L’ACCORD-CADRE – MAXIMUM CONTRACTUEL 6](#_Toc203571930)

[Article 6 – PAIEMENT 6](#_Toc203571931)

[ANNEXE 1 Devis quantitatif estimatif à compléter 10](#_Toc203571932)

[ANNEXE 2 Liste des demandes d'acceptation de sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement 11](#_Toc203571933)

Article premier – OBJET DE L’ACCORD-CADRE

Le présent marché a pour objet la délivrance de formations dans les domaines de la santé, de la sécurité et de la sûreté au travail.

Le lot n° 3 a pour objet la fourniture de prestations de formations collectives à la gestion du risque « addictions ».

La description des prestations figure dans le cahier des clauses particulières (CCP).

Article 2 - PARTIES CONTRACTANTES

**1. Acheteur public** Sénat  
Direction des Ressources humaines et de la Formation  
15, rue de Vaugirard  
75291 PARIS CEDEX 06

**Pouvoir adjudicateur** : État – Sénat

**Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R. 2191-59 à R. 2191-62 du code de la commande publique**:

Monsieur le Trésorier du Sénat  
15, rue de Vaugirard   
75291 PARIS CEDEX 06

**Ordonnateur** : Monsieur le Questeur délégué ou Madame la Questeure déléguée

**Comptable public assignataire des paiements** :

Monsieur le Trésorier du Sénat

**2. Titulaire de l’accord-cadre**

Je soussigné(e),

M., Mme (Nom, prénoms et qualité) :

**Agissant pour mon propre compte**

**Agissant au nom et pour le compte de la société** :

Au capital de :

Ayant son siège social à : (adresse complète)

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :

- numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

- code d'activité économique principale (APE) :

- numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés :

- références d'inscription à un ordre professionnel :

Agissant pour le compte de la personne publique candidate :

Ou s’il s’agit d’un groupement,

Agissant en tant que mandataire habilité par l’ensemble de ses membres ayant signé la lettre de candidature, en date du

du groupement solidaire  du groupement conjoint avec

mandataire solidaire

Composé de :

- **membre n° 1** :

Au capital de :

Ayant son siège social à : (adresse complète)

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :

- numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

- code d'activité économique principale (APE) :

- numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés :

- références d'inscription à un ordre professionnel :

- **membre n° 2** :

Au capital de :

Ayant son siège social à : (adresse complète)

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :

- numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

- code d'activité économique principale (APE) :

- numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés :

- références d'inscription à un ordre professionnel :

**- membre n° 3 :**

Au capital de :

Ayant son siège social à : (adresse complète)

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :

- numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

- code d'activité économique principale (APE) :

- numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés :

- références d'inscription à un ordre professionnel :

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières (CCP) et des documents qui y sont mentionnés,

m'**ENGAGE** sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées aux conditions ci-après définies. L'offre ainsi présentée me lie pendant une durée de **120 jours** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

Article 3 – SOUS-TRAITANCE

Pour l’exécution de l’accord-cadre, je n’envisage pas de recourir à un ou plusieurs sous-traitants.

Pour l’exécution de l’accord-cadre, j’envisage de recourir à la sous-traitance pour les prestations suivantes : ..............................................................................................................  
.........................................................................................................................................  
.........................................................................................................................................

Les demandes de sous-traitance annexées au présent acte d’engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j’envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement par le Sénat, le nom de ces sous-traitants, leurs qualifications et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque document constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque document constitue une demande d’acceptation du sous-traitant concerné et d’agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du présent accord-cadre ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Je joins, en annexe 2, une liste récapitulative des demandes de sous-traitance et les montants des prestations que j’envisage de sous-traiter.

Article 4 – PRIX

Le montant de la présente offre est exprimé en euros.

Le marché est conclu à prix unitaires ; le prix est calculé par application aux quantités commandées, conformément aux bons de commande émis par le Sénat, des prix unitaires indiqués dans le bordereau de prix unitaires (BPU) ci-dessous.

Un devis quantitatif estimatif (DQE) figure en annexe 1 du présent acte d’engagement.

Les modalités de révision des prix sont précisées à l’article 5.2. du CCP.

Le prix comprend tous les frais nécessaires à la bonne réalisation de la prestation, telle que décrite dans le CCP. Il s’entend par prestation, quel que soit le nombre de participants.

**Bordereau de prix unitaires**

| DÉSIGNATION | Prix unitaire en euros HT | TVA | Prix unitaire en euros TTC |
| --- | --- | --- | --- |
| Module 1 : encadrants (1 journée de formation collective) |  |  |  |
| Module 2 : autres membres du personnel sensibilisés ou concernés directement dans le cadre professionnel (1 journée de formation collective) |  |  |  |

Article 5 – DURÉE DE L’ACCORD-CADRE – MAXIMUM CONTRACTUEL

L’accord-cadre s’exécute, sous réserve de sa notification, à compter du 1er janvier 2026 et jusqu’au 31 décembre 2026. Il est reconductible trois fois pour une durée identique sans que sa durée totale puisse excéder quatre ans.

En application de l’article R. 2112-4 du code de la commande publique, cette reconduction est tacite et le titulaire ne peut la refuser.

Le Sénat peut décider de ne pas reconduire le marché à condition d’en informer le titulaire, par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins trois mois avant la date de fin de l’accord-cadre.

En application de l’article R. 2162-4 du code de la commande publique, **le maximum contractuel serait fixé pour ce lot à** **20 719,00 €**.

Article 6 – PAIEMENT

Le Sénat se libérera des sommes dues au titre du présent accord-cadre en faisant porter le montant de celles-ci au crédit :

- Du compte ouvert au nom de :

- Désignation du compte à créditer (**joindre un R.I.B. ou un R.I.P indiquant les codes IBAN et BIC**.) :

Établissement :

Adresse :

N° du compte :

**Le cas échéant, en cas de groupement conjoint** *(donnant lieu à un paiement séparé des membres du groupement)*

- Du compte ouvert au nom de :

- Désignation du compte à créditer (**joindre un R.I.B. ou un R.I.P indiquant les codes IBAN et BIC**.) :

Établissement :

Adresse :

N° du compte :

- Et du compte ouvert au nom de :

- Désignation du compte à créditer (**joindre un R.I.B. ou un R.I.P indiquant les codes IBAN et BIC**.) :

Établissement :

Adresse :

N° du compte :

| Désignation des membres du groupement conjoint | Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint | |
| --- | --- | --- |
| Nature de la prestation | Montant HT de la prestation |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

|  |
| --- |
| **Partie à compléter obligatoirement par le candidat pour la présentation de son offre :** |
| Fait en un seul original. À  Signature et cachet du contractant Le |
| **Partie réservée au Sénat :** |
| Acte d’engagement, complété le cas échéant par [[1]](#footnote-1)    Présenté par le directeur des Ressources humaines et de la Formation |
| Date d’attribution par le Conseil de Questure : |
| Est acceptée la présente offre pour valoir acte d’engagement.  Pour le Conseil de Questure, Date de signature : M. le Questeur délégué, ou Mme la Questeure déléguée |
| **Notification**  Coller dans ce cadre l’avis de réception postal, daté et signé par le titulaire |

ANNEXE 1  
Devis quantitatif estimatif à compléter[[2]](#footnote-2) [[3]](#footnote-3)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Prestations** | **Quantité estimée sur 4 années** | **Prix unitaire HT par module** | **Prix global HT** | **Prix global TTC** |
| Module 1 : encadrants (1 journée de formation collective) | 12 |  |  |  |
| Module 2 : autres membres du personnel sensibilisés ou concernés directement dans le cadre professionnel (1 journée de formation collective) | 4 |  |  |  |
| **Total** | | |  |  |

ANNEXE 2  
Liste des demandes d'acceptation de sous-traitants  
et d'agrément des conditions de paiement

1. Le cas échéant, énumérer et joindre en annexe les documents complétant l’offre. [↑](#footnote-ref-1)
2. Les quantités indiquées dans cette grille sont fictives et dépourvues de valeur contractuelle. [↑](#footnote-ref-2)
3. En cas de discordance entre les prix unitaires indiqués dans le présent devis quantitatif estimatif et ceux figurant dans le corps de l’acte d’engagement, ces derniers prévaudront. Le Sénat procédera d’office à la rectification des montants indiqués dans la présente grille sur la base des prix unitaires figurant dans l’acte d’engagement. [↑](#footnote-ref-3)